

quarante-un, et dans la quatrième année de notre Règne.

THOS. AMIOT,

Clerc de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
DU CANADA. }

SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi.

A notre fidèle et bien-aimé, *Barthélemi Joliette*,
Ecuyer,

SALUT :

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du Canada et l'Eglise d'icelle ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons le dit *Barthélemi Joliette*, Ecuyer, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable *Charles, Baron Sydenham*, de *Sydenham*, dans le Comté de *Kent*, et de *Toronto*, en *Canada*, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre Ville de *Kingston*, en notre dite Province du Canada, le neuvième jour de Juin, et dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-un, et dans la quatrième année de notre Règne.

THOS. AMIOT,

Clerc de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
DU CANADA. }

SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi.

A notre fidèle et bien-aimé, *Jules Quesnel*,
Ecuyer,

SALUT :

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du Canada et l'Eglise d'icelle ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons, le dit *Jules Quesnel*, Ecuyer, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable *Charles, Baron Sydenham*, de *Sydenham*, dans le Comté de *Kent*, et de *Toronto*, en *Canada*, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre Ville de *Kingston*, en notre dite Province du Canada, le neuvième jour de Juin, et dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-un, et dans la quatrième année de notre Règne.

THOS. AMIOT,

Clerc de la Couronne en Chancellerie.

Writ appelant
l'Hon. Barthé-
lemi Joliette
au Conseil Lé-
gislatif.

Writ appelant
l'Hon. Jules
Quesnel au
Conseil Lé-
gislatif.